



Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 16/12/2019	Dossier complet le : 17/12/2019	N° d'enregistrement : F09319P0353

1. Intitulé du projet

Sécurisation des chenaux et ré-ensablement d'entretien des plages du tronçon central de la Croisette à Cannes (Alpes Maritimes)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de Cannes

Nom, prénom et qualité de la personne

BRUNETEAUX Françoise, Adjointe Déléguée aux travaux, aux projets structurants, au

habilitée à représenter la personne morale

littoral et à la protection des plages

RCS / SIRET

2 1 0 6 0 0 2 9 2 0 0 0 1 0

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
13° Travaux de rechargement de plage	Ré-ensablement d'entretien de plages du tronçon central de la Croisette à Cannes à hauteur de 6000 mètres cubes maximum

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet de sécurisation des chenaux de navigation et de ré-ensablement de plages du tronçon central de la Croisette à Cannes. Un pompage sera réalisé au droit des chenaux ensablés pour permettre aux embarcations de naviguer en toute sécurité et ce sable sera réutilisé, sous réserve de la conformité des analyses, sur les plages pour leur ré-ensablement d'entretien. Afin de compléter l'apport (et en fonction de la possibilité de réutiliser le sable pompé suivant les analyses), il est également prévu d'apporter de 4000 à 5000 mètres cubes maximum de sables de carrière fournis par voie terrestre par une entreprise spécialisée avec laquelle la Ville de Cannes a signé un marché à bons de commande pour l'entretien régulier de ses plages.

4.2 Objectifs du projet

- Réduire l'ensablement des chenaux d'activités de sports tractés au droit des pontons du Carlton, du Miramar et du Martinez (tronçon central des plages de la Croisette);
- Recharger en sable, avant la saison touristique, les plages Est du tronçon central qui connaissent une érosion marquée au cours de l'année (plages situées en face des chenaux de navigation et non protégées par la digue sous-marine en géotextile).

Le projet tient compte:

- du besoin en termes de maintien du trait de côte;
- des disponibilités en sables et de leurs caractéristiques;
- de la présence des herbiers de Posidonies au large des plages.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

1/ Un volume de 1000 à 2000 m³ maximum environ de sable sera pompé, au printemps 2020, dans les chenaux de navigation du Carlton, du Miramar et du Martinez qui sont ensablés du fait de l'érosion sur ces zones non protégées par la digue sous-marine en géotextile.

Les zones de pompage seront éloignées de 30 m minimum des limites supérieures des espèces protégées. Le sable sera aspiré puis refoulé via des conduites flottantes sur les zones à ré ensabler où des pelles assureront le régalaage (des analyses physico chimiques et granulométriques seront réalisées pour vérifier la conformité aux seuils avant toute réutilisation sur les plages).

2/ Un apport complémentaire de sable de carrière, identique au sable actuellement en place sur les plages, sera fourni par voie terrestre par une entreprise spécialisée avec laquelle la Ville de Cannes a signé un marché à bons de commande (volume de 4000 à 5000 m³ maximum)

La granulométrie et la qualité du sable seront contrôlées avant la mise en place sur les plages. Ces travaux de rechargement seront réalisés de nuit avec des camions de 30 tonnes sur une période de 15 jours environ au mois de juin 2020.

La mise en œuvre se déroulera comme suit:

- chargement et transport des sables par camions depuis leur lieu de stockage jusqu'à la plage;
- déchargement des sables et régalaage par les engins.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation (travaux ponctuels).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

D'après l'article R122-2 du Code de l'Environnement, les travaux de rechargement de plage sont soumis à un examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume de sables à recharger sur la plage	6000 m3 maximum

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Cannes:
plages de la Croisette - tronçon central

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 7° 02' 98" 73 Lat. 43° 54' 73" 26
 Point d'arrivée : Long. 7° 02' 66" 34 Lat. 43° 54' 87" 19
 Communes traversées :
 Cannes

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie Interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :

Oui Non

Lequel/Laquelle ?

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité: ZNIEFF marine de type II: Golfe de la Napoule (06003000) ZNIEFF marine de type I: Est du Golfe de la Napoule (06003002)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Cannes
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone sensible à l'eutrophisation: Côtiers de la Grande Frayère au Loup

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la Siagne (approuvé) PPRIF (approuvé)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit: promenade de la Croisette
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne se situe au sein d'aucun site Natura 2000 Cependant, le site "Baie et Cap d'Antibes - Iles de Lérins" est à proximité (FR9301573)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A proximité, le site classé "parties du domaine public maritime à Cannes" (englobant la plage Zamenhof qui ne fait pas partie du tronçon central).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sables pompés seront valorisés sur les plages en érosion et un apport de sables par voie terrestre provenant de carrières complètera la situation déficitaire.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le rechargement en sable ne se fera que sur les premiers mètres sur l'estran. Les zones de pompage sont situées à plus de 30 m des premiers herbiers de posidonies. NB: un suivi de la biocénose sera réalisé avant et après réensablement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non: la zone Natura 2000 à proximité ne sera pas atteinte par le projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La compatibilité granulométrique et la qualité sanitaire des sables seront contrôlées avant dépôt sur la plage. Les sables non conformes ou présentant des risques vis-à-vis de la qualité sanitaire seront refusés.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour l'apport terrestres, déplacement des engins de chantier et approvisionnements de nuit sur une période maximale de 0.5 mois.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les nuisances sonores pourront provenir des camions et des engins de régilage des sables lors des opérations de transport et de rechargement. Des bruits ponctuels pourront également être émis lors du pompage. Néanmoins, le niveau sonore restera acceptable (60 à 80 dB).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses pourront provenir des camions et engins de régalaage.</p> <p>Néanmoins, les travaux ne seront pas à proximité immédiate des habitations.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets de polluants dans l'air pourront provenir des camions et engins de régalaage. Néanmoins, ils seront contrôlés et homologués.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets hydrauliques en phase d'égouttage des sédiments prélevés en milieu marin; l'eau s'évacuera naturellement sur la plage vers la mer.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet consiste en :

- un dés-ensablement, par pompage, de trois chenaux de navigation ensablés;
- un ré-ensablement, par sable pompé et sable d'apport, de plages situées face à ces chenaux pour le maintien du trait de côte et en raison d'une érosion marquée du fait de l'absence de protection en digue géotextile sur cette zone et d'un fort transit sédimentaire d'Est en Ouest.

Ce ré-ensablement sera réalisé au printemps 2020 et les sables ne seront étalés que sur les premiers mètres de la plage émergée ce qui ne présentera pas d'impacts, au vu du volume prévu (6000 m³ maximum), vis-à-vis des enjeux environnementaux identifiés au niveau ou à proximité de l'emprise du projet. Un suivi de la phytocénose sera, par ailleurs, réalisé avant et après réensablement et les travaux seront situés à plus de 30m des herbiers.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le ré-ensablement sera réalisé sur 2 semaines et les sables ne seront étalés que sur les premiers mètres de la plage émergée ce qui ne présentera pas d'impacts vis-à-vis des enjeux environnementaux identifiés au niveau ou à proximité de l'emprise du projet, en particulier au vu du volume de petite ampleur projeté (6 000 m³ au maximum). Par ailleurs, une demande de rechargement régulier sur 10 ans sera faite pour le printemps suivant (2021) avec une vision à long terme des besoins en sable grâce aux levés bathymétriques réalisés en 2019, 2020 et 2021. Cette intervention ponctuelle, dédiée à la sécurisation des chenaux et constituant un retour d'expérience pour la future demande de réensablement sur 10 ans, devrait donc être dispensée de la réalisation d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude environnementale (première approche avant l'étude relative à la demande de rechargement sur 10 ans)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Cannes

le, 16 décembre 2019

Signature



F. BRUNETEAUX